

1. Liste des participants

Compte tenu des caractéristiques des participants actuels dans le ECF, les candidats désireux de participer dans le ECF doivent être des fédérations européennes, représentant de manière adéquate une branche d'activité significative du secteur de la construction et ayant accepté la déclaration de principe du ECF. Toute fédération souhaitant poser sa candidature pour devenir nouveau participant dans le ECF doit être proposée par au moins un des participants actuels et acceptée par les autres.

ACE	Conseil des Architectes d'Europe
CEMBUREAU	European Cement Association
CEPMC	Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction
EAPA	European Asphalt Pavement Association
ECCE	European Council of Civil Engineers
ECP	European Concrete Platform
EFCA	European Federation of Engineering Consultancy Associations
EURIMA	Association Européenne des Fabricants de Matériaux d'Isolation
FETBB	Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois
FIEC	Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction
UEPC	Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs

2. Déclaration de Principe

Le secteur de la Construction

- construction = bâtiment, génie civil et toutes les activités apparentées ;
- construction = le plus grand employeur industriel en Europe ;
- construction = effet multiplicateur élevé : 1 emploi dans la construction = 2 emplois dans d'autres secteurs (Source : Etude SECTEUR) ;
- construction = base du développement de l'Europe et du bien-être de ses citoyens ;
- construction = collaboration entre différents intervenants principaux dans une chaîne de savoir-faire et de coopération.

Qu'est-ce que ECF ?

- ECF est une plate-forme qui regroupe des organisations indépendantes qui représentent les principaux acteurs du secteur de la construction et qui traitent de sujets d'intérêt commun sur une base volontaire (voir liste annexée) ;
- ECF n'est pas une organisation « coupole » chapeautant les organisations participantes et ne peut pas être considérée comme une institution représentant ces dernières ;
- Par conséquent, toute prise de position portera uniquement les noms/logos des organisations participantes qui approuvent le contenu du document ;
- Les participants aux réunions sont les Présidents et/ou les Directeurs Généraux. Lorsque cela s'avère approprié, toute personne déléguée par une organisation participant au ECF peut assister aux réunions de travail.

Quels sont les objectifs du ECF ?

- L'objectif principal du ECF est l'établissement et la reconnaissance d'une approche politique globale unique pour le secteur européen de la construction en attirant l'attention des décideurs européens sur les thèmes spécifiques qui concernent l'ensemble du secteur. À cette fin, les organisations participantes s'efforcent d'arriver à des consensus sur des thèmes d'intérêt commun.
- À terme, cela devrait avoir pour conséquences :
 - une implication directe plus grande du secteur de la construction dans la préparation des mesures, programmes et actions législatives prises par l'UE et qui ont une influence sur le secteur ;
 - une approche plus cohérente et mieux coordonnée des institutions européennes à l'égard du secteur.

Relations avec les autres organes de coordination à l'échelon sectoriel

- Les participants du ECF ont des contacts très étroits et collaborent avec les organes de coordination spécifiques au secteur, à savoir :
 - FOCOPE « Forum du Parlement Européen pour la construction », ainsi que l'Inter groupe du Parlement Européen « Urban-Logement »
 - ECCREDI, le Conseil Européen pour la Recherche, le Développement et l'Innovation dans la Construction

Quels sont les thèmes abordés par le ECF ?

La coopération au sein du ECF est axée sur les points suivants :

- échange général d'informations sur des thèmes d'intérêt commun ;
- travaux spécifiques sur un nombre limité de thèmes clés qui revêtent une importance stratégique pour l'ensemble du secteur de la construction ;
- actions communes en vue de promouvoir les intérêts du secteur.

Thèmes clés

Les organisations participantes, en plus d'échanger leurs vues sur les sujets spécifiques d'actualité à travers le processus législatif européen, ont identifié les thèmes clés suivants :

- la compétitivité du secteur de la construction ;
- les marchés publics ;
- le « benchmarking » (infrastructure/administration des pays et le secteur) ;
- les RTE (réseaux transeuropéens de transport) ;
- l'image publique du secteur ;
- le développement de l'espace et des villes (développement régional, politique sociale, politique de l'environnement et politique des transports) ;
- L'efficacité énergétique des bâtiments et la réduction des émissions de carbone dans l'environnement construit.

Tous les thèmes seront abordés selon plusieurs perspectives, telles que l'emploi, la formation et l'éducation, le développement durable, la qualité, etc.

Site web : www.ecf.be

